



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.07.2021

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le SIX JUILLET 2021,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2021
Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA — B. MONTAGNE Adjoint

E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – P. GINER – J. HENSELER – S. LAINE – A. CARRU MARTEL — J.M. BAGNIS- M. MARTEAU – A. RASKIN. **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J.L. GIRAUD (pouvoir à A. RASKIN), R. MARTEL TRIGANCE (pouvoir à G. BARRA) E. MENUT (pouvoir E. BISQUE LAVORGNA), A. MAGNIN MELOT (pouvoir à A. CARRU MARTEL), N. DEDULLE LELLUIN (pouvoir à S. ALLEG), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), M. RAYNAUD (pouvoir à B. MONTAGNE), J. RAYNAUD (pouvoir à J. HENSELER), C. OBYN SELINGUE (pouvoir à M. BODY).

Absent : N. PERRICHON.

ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON DU 23 AVRIL 2021

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération, en date du 14 octobre 2019, le plan local d'urbanisme a été approuvé puis qu'à la suite des observations du représentant de l'état, le conseil municipal a approuvé le 9 juin 2020, une nouvelle fois le document d'urbanisme. Le plan local d'urbanisme a fait l'objet de deux recours.

Monsieur le Maire indique que le tribunal administratif de Toulon a rejeté les deux recours engagés mais a considéré, par un jugement du 23 avril 2021, que la procédure suivie dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique complémentaire comportait des irrégularités qui devaient être régularisées dans un délai de six mois.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter le plan local d'urbanisme tel qu'il a été approuvé, de le soumettre, après consultation des personnes publiques associées, à enquête publique d'une durée de 15 jours.

La délibération prenant acte de l'arrêt du projet du PLU est adoptée à l'unanimité.

ECOLE DE MUSIQUE – PRESENTATION DE L'ORGANISATION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de FAYENCE et de TOURRETTES ont créé par délibérations respectives en juillet 2010 l'école de musique FAYENCE- TOURRETTES. Une réunion avec Fayence a eu lieu le 18 juin dernier afin d'évoquer la nouvelle organisation de l'école. Il a été décidé de mutualiser le poste de directeur de structure et de le proposer au directeur de la partie fayençoise qui donne depuis des années entière satisfaction. M. Renaud Greffe sera donc en charge également de Tourrettes à compter de la rentrée 2021.

M. le Maire présente au conseil municipal les disciplines qui seront pratiquées à compter de septembre 2021.



La délibération visant à adopter l'ensemble des dispositions, le règlement intérieur, la tarification à compter de la saison musicale 2021, les tarifs horaires bruts des professeurs et du directeur M. Renaud GREFFE ainsi que la convention d'adhésion des communes extérieures, est adoptée à l'unanimité

DONATION OSTOYA – COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en complément de la délibération n° 2021-06-15/011, du 15 juin 2021, il convient de noter que le nom Thomas Ostoya figurant dans ladite délibération est le nom d'artiste de M. Thomas Kondracki et que l'acte de succession ne fait pas apparaître le nom d'artiste mais son vrai patronyme, à savoir Thomas Jean Pierre Kondracki, ajoute que l'ordonnance du tribunal judiciaire de Paris, en date du 02/07/2021, autorise M. Vital Kondracki, personne habilitée à représenter Mme Dominique Davet, veuve Kondracki, dans le cadre de la donation au profit de la commune.

La délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte chez Maître Hurstel est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00

Affichage effectué le 13 juillet 2021 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Tourrettes, le 12 juillet 2021



Le Maire,

Camille BOUGE



FEUILLET D'EMARGEMENT
de la séance du Conseil Municipal du 06.07.2021

N° de délibération	Objet de la délibération
2021-07-06/001	Arrêt du projet du plan local d'urbanisme suite au jugement du Tribunal Administratif de Toulon du 23 avril 2021
2021-07-06/002	Ecole de musique -Présentation de l'organisation
2021-07-06/003	Donation Ostoya - Complément

Le Maire

BOUGE Camille

ALLEG Sylvie 1	GINER Patrick 2	MONTAGNE Bernard 11
BAGNIS Jean-Marie 3	GIRAUD Jean-Louis Pouvoir à Arnaud Raskin	OBYN SELINGUE Chantal Pouvoir à M. BODY
BARRA Gérard 3	HENSELER Jocelyne J. Henseler 8	PERRICHON Nicolas Absent.
BISQUE LAVORGNA Emmanuelle 4	MAGNIN-MELOT Aurélie Pouvoir à A. CARRU MARTEL	RASKIN Arnaud 12
BODY Mireille 5	LAINE Steve 6	RAYNAUD Jeannine Pouvoir à Jocelyne Henseler
CARRU MARTEL Audrey 6	MARTEAU Michel 7	RAYNAUD Michel Pouvoir à B. MONTAGNE
DEDULLE LELLUIN Nancy Pouvoir à S. ALLEG	MARTEL TRIGANCE Roseline Pouvoir à G. BARRA	
DUBOIS Jean pouvoir à C. BOUGE	MENUT Elisabeth Pouvoir à Emmanuelle Lavorgna	